Rapport d'orientation budgétaire 2021

Le 1er décembre 2020

Introduction

L'année 2020, est marquée par de nombreux évènements. La crise sanitaire a considérablement impacté à la fois les prévisions de l'année 2020, mais aussi son exécution, en termes de dépenses et de recettes, aussi bien pour la section de fonctionnement que d'investissement. Ces incertitudes relevées lors du précédent rapport d'orientation budgétaire 2020, sont encore d'actualité.

Sous l'autorité de la Municipalité, les services municipaux, tous concernés, se sont adaptés rapidement aux circonstances et ont réorganisés leur fonctionnement afin de répondre aux attentes des usagers et à l'actualité.

Les bouleversements auxquels doit faire face la collectivité, se retrouvent dans la manière d'appréhender le résultat de l'année 2020 mais aussi la prévision de l'année 2021. Le Budget Primitif sera proposé à la fin du mois de janvier prochain.

Le présent rapport aura pour objet de présenter, d'une part les premiers éléments sur l'exécution de l'exercice 2020, toujours en cours, d'autre part de présenter les orientations générales de la commune pour 2021, notamment en matière de dépenses et de recettes, de masse salariale, et les caractéristiques de l'encours de la dette.

Les orientations données dans le présent rapport correspondent aux données connues à ce jour et qui permettent de faire certaines prévisions. Toutes les recettes, notamment celles dépendantes de notifications de l'Etat, ne sont pas encore connues. Pour cela, il est d'ores et déjà entendu que des modifications seront à prendre en compte au cours de l'exercice budgétaire, notamment dans le but de prendre en compte les résultats de l'année 2020 mais aussi les différents éléments qui viendront changer la prévision faite à ce jour.

Objet et contexte du rapport d'orientation budgétaire

Conformément, à l'article L.2312-3 du Code générale des collectivités territoriales, et depuis la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi contenir :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, Toulouse Métropole.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente également les orientations en matière d'autorisations de programme.

- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la circulaire du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi sur la nouvelle organisation de la république relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la commune.

Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent rapport présentera également le contexte économique et financier, à travers les fichiers en pièce jointe (I), la section de fonctionnement comprenant les premiers éléments d'exécution de 2020 et de prévision de 2021 (II), une partie relative aux ressources humaines (III) et enfin la présentation de la section d'investissement, comprenant également un état de la dette (IV)

Le contexte économique et financier national

Documents (en annexe) transmis par la direction des études de La Banque Postale et relatifs au contexte économique

La section de fonctionnement : tendances 2020 et perspectives 2021

Les éléments relatifs à l'année 2020, sont donnés à titre indicatif. Ils sont une première tendance de l'exécution du budget. Les éléments de réalisation ne seront connus qu'au moment de la clôture de l'exercice budgétaire 2020.

L'impact de l'actualité, des évènements quotidiens, ponctuels, économiques et des mesures législatives peuvent également se lire dans les dépenses et les recettes de la commune, qui ont lieu au cours d'une année. Elles sont le reflet des changements, des évolutions et des actions de la Commune.

Les dépenses de fonctionnement

Rétrospective et actualité 2020

Les éléments donnés sur l'exercice en cours, le sont à titre provisoire, dans l'objectif de donner les premières tendances de l'exécution budgétaire. L'actualisation a été faite au 15 novembre 2020.

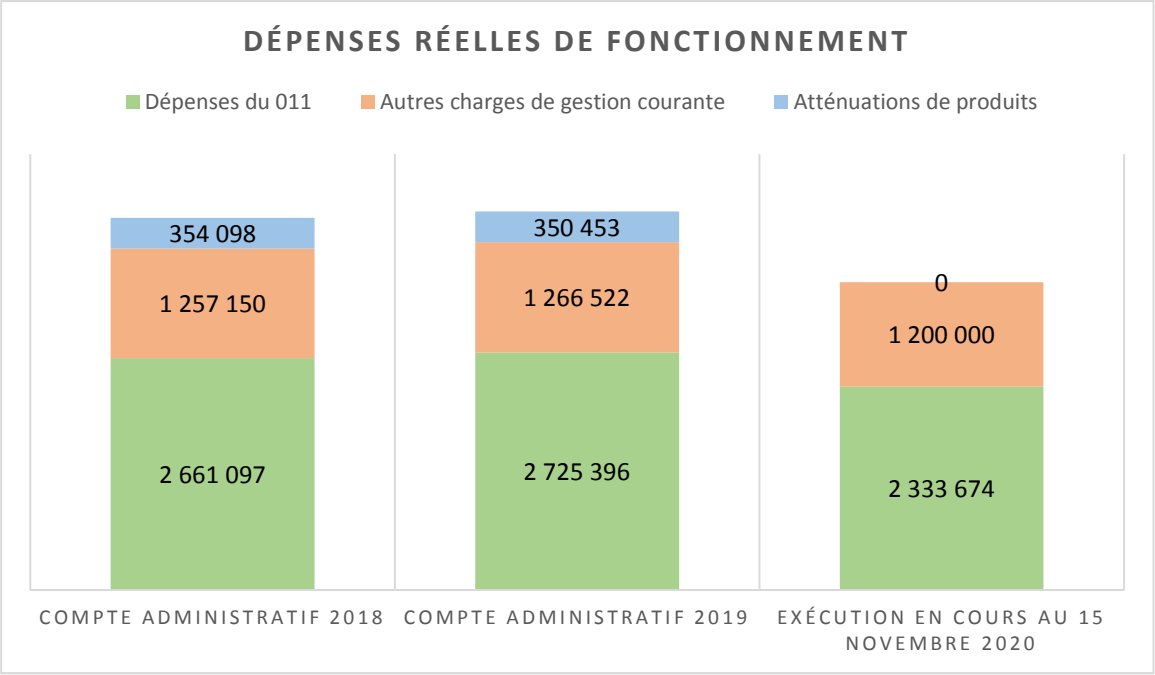

L'année 2020 devrait, comme les années précédentes, faire apparaitre une maitrise dans les dépenses de la section de fonctionnement.

- Une stabilité des dépenses à caractère général (011) même si cette année le chapitre est caractérisé par les tendances suivantes :

    - Une augmentation des dépenses de fournitures d'entretien : liée à l'épidémie de Covid-19 : produits spécifiques et fournitures de masques, gel et gants.

    - Une augmentation des locations mobilières suite à des besoins en matériels spécifiques et suite à des sinistres ayant rendus nécessaires le recours à la location avant remplacement.

    - Une augmentation des contrats de prestation de services : notamment en frais de gardiennage et de nettoyage, liés à l'ouverture du Pôle médical.

    - Une baisse des dépenses en fêtes et cérémonie : dû notamment à l'annulation des spectacles, et certains évènements tels que le feu d'artifice et le repas des aînés.

    - Une baisse concernant l'alimentation en comparaison des autres années, suite à la fermeture des écoles.

    - D'autres postes de dépenses ont également connus une diminution : les transports collectifs, le versement à des organismes de formations, liée toujours au contexte sanitaire.

Enfin, l'augmentation de certaines dépenses est venue compensée la baisse d'autres. Il en résulte, malgré la fermeture de certaines structures, et la mise en place du télétravail, un faible impact sur le volume global des dépenses courantes (011).

Les autres dépenses de fonctionnement, notamment du chapitre 65 :

- Une pénalité SRU qui est passée de 255 896 € à 41 000 € qui est venue alléger ce chapitre de dépense. La contrepartie de cette baisse de dépenses se retrouve en section d'investissement : une subvention versée à un bailleur social.

- Un niveau des subventions aux associations identiques aux autres années.

Perspectives des dépenses de fonctionnement 2021

Les dépenses de fonctionnement seront prévues pour l'année 2021 à un niveau stable, comparable à l'année 2019.

Certains postes de dépenses à caractère général connaitront une augmentation :

- L'alimentation : l'obligation de servir 50% de produits référencés au titre de la loi Egalim (art.24) à partir du 1er janvier 2022. Le pourcentage de produits de qualité augmentera progressivement au cours de l'année 2021, afin d'atteindre les 50% à la fin d'année. Concrètement, l'article alimentation devrait évoluer de 370 000 € (2019 annualisée), à 410 000 € en 2021 et 440 000 € en 2022.

Cette augmentation trouve également son origine dans l'objectif d'atteindre le niveau 2 du Label Ecocert (niveau 2/3).

- La maintenance : répondre aux exigences règlementaires de vérification et de contrôle de certaines installations et autres équipements. Cette augmentation régulière, se poursuivra en 2021 et concerne tous les services et équipements.

A l'inverse une baisse de certaines dépenses pourrait être constatée au cours de l'année 2021 :

- La poursuite de la démarche de développement durable dans l'entretien des bâtiments : utilisation et expérimentation plus large du générateur d'ozone aqueux aux écoles et aux crèches. Une conséquence directe de la diminution des produits d'entretien classiques.

- Loi SRU : une baisse du prélèvement sur les prochaines années qui devraient se poursuivre, avec une pénalité voisine de 0 attendue pour l'année 2021.

Les recettes de fonctionnement

Rétrospective et actualité 2020

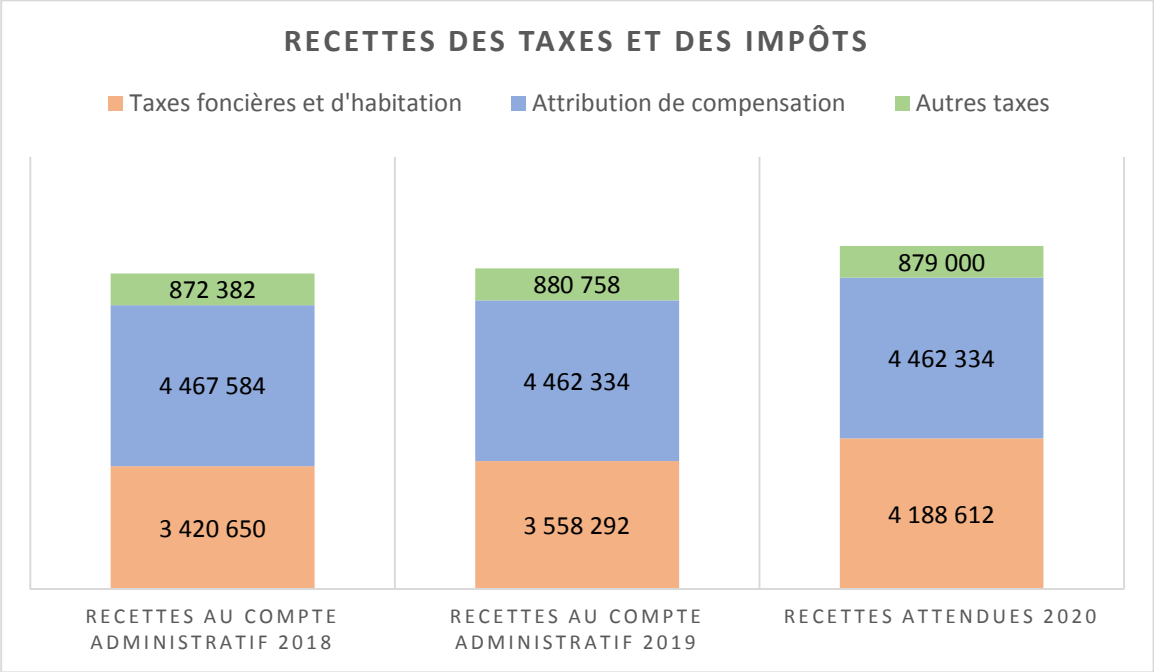

Le chapitre 73 – Impôts et taxes de l'année 2020 est caractérisé par les éléments suivants

- Un 1er poste de recettes de fonctionnement identique pour l'année 2020 : le reversement de Toulouse métropole (attribution de compensation) et la dotation de solidarité communautaire.

- La fiscalité locale connait pour l'année 2020 une augmentation suite à l'augmentation du taux de foncier bâti.

- La baisse des droits de place :

- La gratuité des tarifs des marchés de plein vent du 22 mars au 8 juillet 220
- Une réduction de 40% des tarifs initialement pratiqués pour l'emplacement des forains

❖ La taxe locale sur la publicité extérieure :
- Un abattement de 25% au titre de la TLPE 2020

❖ Malgré une prévision basse de la taxe additionnelle aux droits de mutation : le niveau constaté en 2020 sera proche de celui des années précédentes, c'est-à-dire autour de 600 000 €

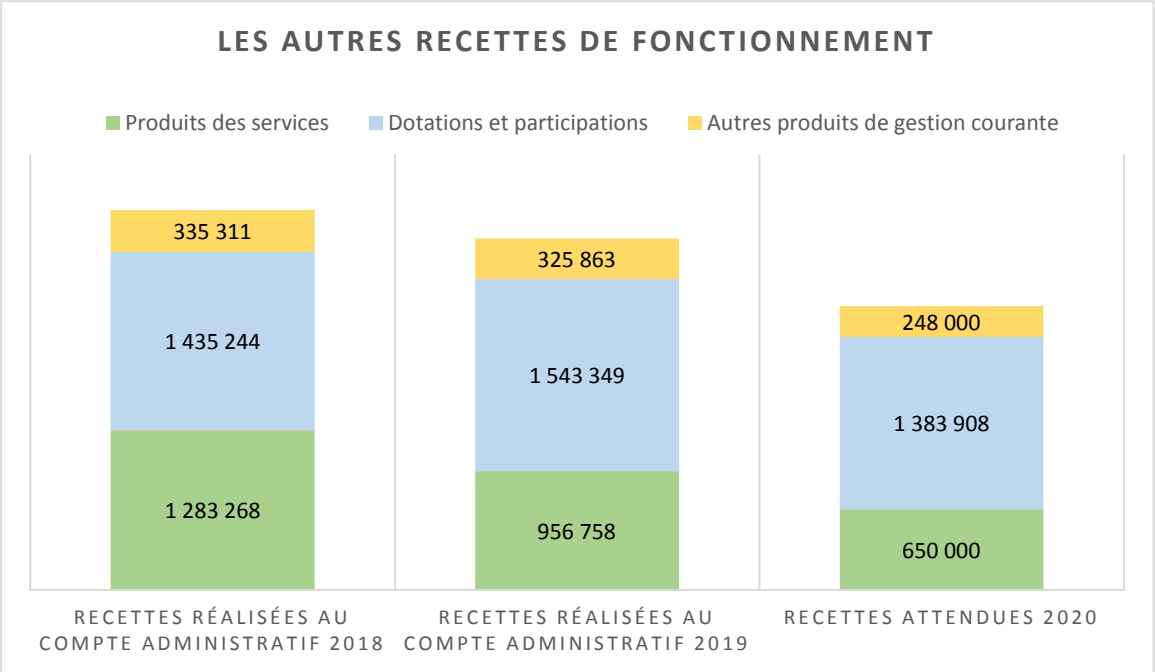

Les autres recettes de fonctionnement s'entendent : les produits des services, les dotations et participations et les autres produits de gestion courante (loyers)

Les mesures gouvernementales prises au cours de l'année 2020 et l'incertitude des circonstances (reprise de l'activité, réouverture des écoles, nouveau confinement), ont eu un impact sur :

❖ La baisse des produits des services
- La fermeture des écoles
- Un accueil réduit au sein des ALAE et ALSH pendant 3 mois
- Un accueil réduit dans les services de la petite enfance : dû aux travaux du Multi-accueil ainsi qu'à la crise sanitaire

La fermeture des écoles, ALAE et ALSH feront apparaitre des recettes moindres pour les redevances à caractères périscolaires et les redevances à caractère de loisirs. Cette baisse des recettes avait été prise en compte au moment du vote du budget primitif 2020.

- Les activités sportives : la Piscine municipale fermée pour les travaux, et l'arrêt des sports de raquettes.

L'article concernant les redevances à caractère sportif atteint un niveau raisonnable en raison du rattrapage de la facturation pour les entrées de la Piscine de l'année 2019. Cependant elle n'a été ouverte que les mois de janvier, février et partiellement en mars.

- Les loyers : une baisse des loyers avec des exonérations consenties afin de prendre en considération la situation sanitaire et l'impact sur l'activité des locataires :
  - 3 mois pour La Bonne auberge
  - 3 mois pour l'association PEP'S

Par ailleurs des dotations et participations au niveau attendu et comparable aux autres années malgré une légère baisse par rapport à l'année 2019 :

- Dotation Globale de fonctionnement d'un montant de 359 653 €, en diminution de 66 480 € par rapport à 2019.

- Participation de la CAF toujours à un haut niveau estimée à 850 000 €.

Perspective des recettes de fonctionnement 2021

Afin de construire le budget 2021, la prévision s'inspire en termes de recettes du niveau du produit des dernières années, en prenant en considération les éventuels changements à venir.

- L'attribution de compensation de Toulouse Métropole sera donc proposée à un niveau identique à celui de 2020.

- Le produit fiscal attendu permettra de répondre aux grands équilibres budgétaires. Il sera fixé en tenant compte de l'évolution des bases fiscales (informations communiquées par les services de l'Etat au 1ier trimestre).
  Il permettra de financer les besoins en investissement de la commune et de répondre aux effets des diminutions drastiques de la dotation globale de fonctionnement. Cette augmentation sera de l'ordre de 6 %.

- Une DGF qui devrait continuer à diminuer, comme cela est le cas depuis 2014, sans connaitre le montant 2021 (notification par l'Etat à venir), la recette estimée prendra en compte la baisse moyenne de DGF sur les 3 dernières années.

- Les produits des services : ils prennent en compte une tarification égale et une fréquentation égale voire légèrement supérieure des effectifs des structures de l'enfance, et d'une réouverture de la Piscine au printemps.

- La TLPE sera proposée à un montant de 100 000 €, recette normalement attendue avec les tarifs normaux. Cependant elle sera également soumise aux éventuelles modifications des enseignes et de la publicité.

- Les droits de mutation : la diminution attendue pour l'année 2021, liée au contexte de crise et son impact sur les ventes, devrait être portée par l'année 2021. La prévision sera de l'ordre de 400 000 €.

- Les autres participations tels que la CAF connaissent une incertitude suite à un passage au cours de l'année 2021 à une convention territoriale globale : versement directement effectué auprès des structures normalement subventionnées par la commune.

- Les loyers : une baisse des loyers à prévoir en raison notamment du départ de certains locataires au cours de l'année 2021 (Trésor Public : transfert des agents à Balma).

Globalement les opérations réelles de la section de fonctionnement 2020 devraient présenter un excédent proche de 600 000 €.

De même, les opérations réelles de la section de fonctionnement 2021, devraient présenter au vu de la prévision un excédent proche de 400 000 €

Les ressources humaines : rétrospective et prospective

En vertu de la circulaire du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi sur la nouvelle organisation de la république relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants comporte au titre de l'exercice en cours : «…les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (…), à la durée effective du travail dans la collectivité…».

- - - - - - - - - - - -

Dans le contexte financier contraint que connaissent les communes, la politique des Ressources Humaines de la Collectivité doit répondre à 3 enjeux qui sont source d'efficience et de performance collectives :

- Maintenir un service public de qualité tout en contenant la masse salariale
- Veiller à une évolution de la masse salariale compatible avec les capacités financières de la Collectivité
- Développer le bien-être au travail et améliorer les conditions de travail des agents

- - - - - - - - - - - -

Rétrospective de l'année 2020

Les effectifs de la Commune en 2020 (au 1er décembre 2020) se déclinent de la façon suivante :

- 139 agents titulaires et stagiaires,
- 73 agents contractuels et autres types de contrats

Afin de veiller à la continuité du service public, le recours aux agents contractuels permet de répondre à des situations d'accroissement de l'activité temporaire ou permanent.

La correspondance en équivalent temps plein (ETP) est la suivante :

- 133.59 ETP titulaires et stagiaires
- 54.49 ETP contractuels et autres types de contrats

1- La gestion de la masse salariale en 2020 au sein de la Commune

Les crédits émis du budget primitif 2020 consacré aux charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à hauteur approximative de 6 900 000 euros pour une prévision de 7 000 000 €.

Les enjeux pour l'année 2020 portaient sur :

- L'opportunité de remplacer les départs à la retraite des agents de la Collectivité
- Le recours aux contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités
- L'optimisation des services afin de répondre aux valeurs du service public en garantissant les dispositifs d'amélioration des conditions de travail.

L'adaptation des services aux besoins de la population :

La collectivité souhaitait stabiliser son organisation interne mais a dû également être vigilante à adapter ses services toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins de sa population.

Aussi, afin de répondre à ces enjeux, les priorités en matière de ressources humaines pour 2020 ont pris la forme suivante :

- Police Municipale :

Deux agents de surveillance de la Voie Publique ASVP à compter de la mi-novembre 2020

- Direction de la Communication, de la Culture et des Animations :

Une chargée de la Communication à compter du mois d'octobre en remplacement d'un départ en disponibilité d'une agente au mois de novembre 2020
Une chargée de la Culture à compter du mois de novembre 2020 en remplacement d'une mutation interne correspondant à un mi-temps d'une agente,
Mutation interne d'un agent des Services Techniques à la Grande Halle à compter de septembre 2020 en remplacement d'un départ à la retraite d'un agent à compter du mois d'octobre 2020,
Modification du temps de travail d'une agente à compter de septembre 2020 (augmentation de 20%).
Changement de poste en interne d'une agente qui travaille à 50% à la Communication et à 50% à la Police Municipale à compter de la mi-novembre 2020

- Direction de l'Administration Générale et de l'Urbanisme :

Une agente de retour de congés de disponibilité à compter de la mi-juillet 2020

- Direction des Finances :

Une gestionnaire des finances en juin 2020 suite à la fin de contrat d'un agent

- Direction Générale des Services :

Mutation interne d'une agente en septembre 2020 suite à la fin du contrat de la précédente assistante de direction en juillet 2020.

- Direction de la Solidarité, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire :

Une assistante de la vie scolaire suite à la mutation interne d'une agente à la Direction Générale des Services en septembre 2020

- Direction des Services Techniques :

Deux agents polyvalents des espaces verts suite à deux fins de contrats
Un agent polyvalent des espaces verts en renfort
Un électricien en juin 2020 pour remplacer un agent qui a muté à la Direction de la Communication, de la Culture et des Animations en septembre 2020
Un chef d'équipe des espaces verts suite au départ en disponibilité d'un agent en novembre 2020
Un peintre suite à la demande de temps partiel d'une agente sur le poste de peintre en novembre 2020

L'année 2020 est aussi marquée par :

- 6 départs à la retraite de fonctionnaires titulaires.
- La fermeture de la piscine municipale amène à une politique de réorganisation des services.

Les agents titulaires ont été repositionnés au sein des différents services de la Collectivité à savoir à la Direction des Services, au Centre Technique, au service des Sports, au service de l'Action Sociale, au service Enfance Jeunesse et au service des Ressources Humaines.
Les contrats des agents contractuels de ce service ont pris fin automatiquement à la date de fermeture de la piscine. (Maître nageurs contractuels)

- 2 départs en disponibilité à compter de novembre 2020
- Des modifications de temps de travail qui ont induit des réorganisations de travail au sein des services.
- En raison de la crise sanitaire, l'inauguration prévue en septembre 2020 du multi-accueil n'a pu avoir lieu et est programmée au cours du premier trimestre 2021.
- La crise sanitaire qui a induit :

- *De nouvelles modalités de travail dès le 17 mars 2020 avec la mise en place du télétravail.*

Durant la période du confinement, 29 agents ont exercé leurs fonctions en télétravail.

- *La mise en place des autorisations spéciales d'absence ASA*

81 agents ont été placés en ASA durant la période du confinement.
Ils ont perçu leur plein salaire avec l'intégralité des primes.

- *La mise en place de la prime exceptionnelle en faveur des agents municipaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Covid-19 (Décret du 14 mai 2020)*

Le montant alloué au versement de cette prime a représenté : 26 625 euros pour 115 agents éligibles (75% environ des agents de la Collectivité)

- *Une diminution de la cotisation de l'organisme CNFPT*

Par souci de solidarité envers les collectivités, le taux de cotisation obligatoire est temporairement abaissé pour les 2 mois de novembre et décembre 2020. Pour la Commune, le montant exonéré est environ de 6000 euros.

- *Une diminution des heures complémentaires et des heures supplémentaires* durant la période de confinement

Les animateurs et les agents en confinement n'ont pas généré d'heures complémentaires et supplémentaires de la mi-mars à la mi-mai 2020.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le tableau présenté ci-dessous décline les ETP selon une moyenne lissée sur l'année N

		2020
Personnel Municipal (Equivalents Temps Plein)	Titulaires	133.59
	Contractuels	54.49
	Total général	188.08
	Coût (012)	6 900 000 €
Avantages en nature	Nourriture	9 677.50 €
	Véhicule	1 296.90 €
NBI		33 123.08 €
Heures supplémentaires		63 805.25 €
RI		444 340.88 €
Traitement Indiciaire		3 403 081.20 €

Il est important de rappeler que les différents recrutements ont eu lieu courant du second semestre 2020 et qu'à la date du 1er décembre 2020, les ETP moyens sur l'année 2020 sont de :

- 133.59 ETP titulaires et stagiaires
- 54.49 ETP contractuels et autres contrats

Pour mémoire, le budget primitif 2020 a prévu 7 000 000 d'euros au chapitre 012 et nous devrions réaliser 6 900 000 euros.

Les avantages en nature incluant la nourriture proposent un montant au 30 novembre 2020. Il concerne 54 agents contre 61 agents en 2019. La baisse du montant de cet avantage en nature est dû à la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020.
Les avantages en Logement/véhicule proposent également un montant au 30 novembre 2020 et ne concernent uniquement que les frais de véhicule de fonction pour un agent.
Les montants proposés pour la NBI, les heures supplémentaires, le Régime indemnitaire et le traitement indiciaire concernent la période de janvier à novembre 2020.

2- Les évolutions structurelles en 2020

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Le GVT correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).
Le GVT pour l'année 2020 se décline comme suit : 4 966 euros mensuels qui correspondent aux différents avancements de grade, avancements d'échelon et PPCR. Il est important de souligner qu'un GVT positif retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix, par concours interne, etc.) et de l'acquisition d'une technicité. En 2019, il était de 5 200 euros par mois.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP)

La délibération en date du 8 juillet 2020 vise à :

- D'une part, actualiser le tableau de concordance des grades de la Fonction Publique d'Etat avec les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de la parité au regard de l'évolution des carrières et des statuts ces dernières années
- D'autre part, permettre aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale non encore éligibles au RIFSEEP d'en bénéficier

Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles, il s'agit notamment pour notre Collectivité des :

- Techniciens territoriaux
- Puéricultrices territoriales
- Éducateurs de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture

Tous les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale peuvent désormais bénéficier du RIFSEEP à l'exception des policiers municipaux, des gardes-champêtres et des sapeurs-pompiers professionnels ainsi que les professeurs et les assistants territoriaux d'enseignement artistique qui bénéficient d'un régime spécifique.

Prospectives sur l'année 2021

1- La gestion de la masse salariale en 2021 au sein de la Commune

Tout comme pour 2020, les enjeux pour l'année 2021 portent sur :

- L'opportunité de remplacer les départs à la retraite des agents de la Collectivité
- Le recours aux contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités
- L'optimisation des services afin de répondre aux valeurs du service public en garantissant les dispositifs d'amélioration des conditions de travail.

La politique des ressources humaines de la Commune traduit ces objectifs dont les effets sont mesurables tant sur les effectifs que sur les dépenses de personnel. La politique des ressources humaines s'inscrit dans une recherche d'efficience.

L'adaptation des services aux besoins de la population

Aussi, afin de répondre à ces enjeux, les priorités en matière de ressources humaines pour 2021 ont la forme de :

- 3 départs à la retraite de fonctionnaires titulaires en fin d'année 2021.
- La réouverture de la piscine municipale au premier trimestre 2021 amène à une politique de réorganisation des services.

Les agents mis à disposition des différents services durant l'année 2020 vont regagner leurs fonctions au sein de la piscine municipale. Certains agents se sont découverts une nouvelle voie professionnelle et ont sollicité une mutation interne. Ces agents devront être remplacés au sein de la piscine. Le recrutement de 3 maître nageurs à temps plein est également à prévoir.

- On notera aussi l'inauguration au premier trimestre 2021 du multi-accueil qui sera aussi le décor d'une réorganisation des services et de recrutements ; les agentes en poste à la Halte-Garderie seront redéployées au sein du Multi-accueil et deux assistantes maternelles en poste sur la Commune ont été stagiarisées en 2020. Trois recrutements d'auxiliaires de puériculture sont en cours de publication pour une prise de poste en janvier 2021. En 2020, deux de ces postes

ont été occupés par des contractuels dont les contrats ont pris fin et un poste a été compensé par des heures supplémentaires effectués par les agentes de la Petite Enfance.

- Un agent du centre technique a sollicité la Collectivité afin de changer de filière et rejoindre celle de la Police Municipale. Un recrutement sur son poste au Centre Technique est à prévoir.

Le nombre d'ETP évoluera de la façon suivante :

- 129.93 ETP fonctionnaires titulaires et stagiaires suite au départ à la retraite de 3 fonctionnaires en fin d'année 2021.
- 61.07 ETP contractuels

Soit un total en ETP moyen lissé sur l'année de 191 ETP.

Cette augmentation des ETP par rapport à l'année 2020 est la résultante de la réouverture de la piscine municipale et l'inauguration du Multi-Accueil. L'année 2021 est de plus marquée par peu de départs à la retraite contrairement à l'année 2020.

Les recrutements effectifs en fin d'année 2020 sont désormais lissés sur l'année 2021.

		2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
Personnel Municipal (Equivalents Temps Plein)	Titulaires	141	140	135.99	133.59	129.93
	Contractuels	48	48	54.75	54.49	61.07
	Total général	189	188	190.34	188.08	191
	Coût (012)	6 666 336 €	6 786 548 €	6 900 000 €	6 900 000 €	7 000 000 €
Avantages en nature	Nourriture	31 626 €	22 162 €	17 702.50€	9 677.50 €*	17 700 €
	Véhicule		369.72 €	1 784.52 €	1 296.90 €*	1 450 €
NBI		36 512.00 €	37 471.74 €	37 137.91 €	33 123.08 €*	
Heures supplémentaires		94 070.00 €	108 902 €	84 567 €	63 805.25 €*	
RI		576 801 €	585 741 €	574 439 €	444 340.88 €*	
Traitement Indiciaire		3 583 899 €	3 606 592 €	3 657 161 €	3 403 081.20 €*	

Au total, la masse salariale prévue se situera autour de 7 000 000 euros pour l'année 2021

Synthèse explicative du tableau ci-dessus présenté :

L'évolution récente des charges de personnel montre une très légère augmentation des effectifs (+1.6% soit +3 ETP) entre 2018 et 2021 (estimation).
Cette stabilité est la résultante d'un nombre important de mouvements résumés plus haut (départs /arrivées / modifications de temps de travail)
Ces mouvements se produisent tout au long de l'année selon les situations avec du tuilage ou au contraire avec des périodes sans remplacement selon les nécessités des services ou les impondérables liés aux procédures de recrutement.

L'évolution de la masse salariale traduit une augmentation sur cette période de 214 000 euros soit +3.15% (2,1% hors inflation).
Ainsi, à effectif pratiquement constant, la Municipalité a choisi :

- De valoriser les carrières des agents (avancements de grades)
- De les encourager à passer les examens et/ou les concours correspondant,

- De développer la mobilité interne.

La diminution du nombre de titulaires est compensée par l'augmentation du nombre de contractuels.
Cette augmentation s'explique par :

- Le remplacement d'agents titulaires en disponibilité (9 agents) nécessairement par des agents contractuels
- Lors de la publication des appels à candidatures, nous recevons peu de profils de titulaires
- Le recrutement de jeunes agents permet de leur donner la chance d'un premier emploi qui peut amener à une titularisation.

Les avantages en nature :
Certains avantages sont accordés aux agents de la collectivité :

- Les avantages en nature « repas » :

Le montant alloué au repas en nature est estimé en 2021 à 17 700 euros pour le même nombre d'agents.

- Les avantages en nature « véhicule » :

Par délibération D2020-66 en date du 8 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté l'attribution d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service au Directeur Général des Services. Cette mise à disposition constitue un avantage en nature soumis à cotisations et à déclaration.
Pour l'année 2021, l'estimation est de 1450 euros au vu de l'indice du coût à la consommation, fixé pour l'année 2021 à 0.60%.

2-Les évolutions structurelles en 2021

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
Le GVT correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).
Un GVT positif retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix, par concours interne, etc.) et de l'acquisition d'une technicité. Pour l'année 2021, le GVT se déclinerait comme suit : 5 095 euros mensuels qui correspond aux différents avancements de grade, avancements d'échelon et PPCR.

La loi de transformation de la Fonction publique

L'année 2021 sera marquée par la mise en place de la prime de précarité :
Le versement d'une indemnité de fin de contrat (« prime de précarité ») s'appliquera aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2021.

3-Le temps de travail

Les services municipaux fonctionnent sur la base réglementaire de 1607 heures par an et de 35 heures hebdomadaires.
Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers (exemple : Hôtel de Ville, Crèches, Restauration), ou de la spécificité de certaines activités (manifestations culturelles, piscine).

La commune compte un dispositif d'aménagement d'horaires en période estivale pour certains services : accueils de loisirs, Centre Technique, Piscine.

La section d'investissement : tendances 2020 et perspectives 2021

La section d'investissement est composée de plusieurs « types » d'investissement : les AP/CP qui représentent une part importante des investissements, les opérations d'équipements qui correspondent à une opération financée sur une année, mais aussi des opérations dites récurrentes qui sont proposées chaque année à un montant comparable afin de répondre aux demandes de travaux et d'achats dont la diversité et la nature correspondent à la multitudes d'interventions et de prestations à laquelle la commune est amenée à répondre.

Les dépenses d'investissement : 2020 entre prévisions et réalisations

L'année 2020, et l'année 2021, porte et la fin des grandes opérations et chantiers débutés les dernières années. L'année 2021, sera selon les prévisions, celle de la fin des paiements des grandes opérations.

Le montant total des opérations au budget primitif 2020 étaient de 6 977 735 €.
Une décision modificative a porté le montant à 6 894 402 €. Elle est également venue rééquilibrer les crédits de paiement et modifier à la baisse une autorisation de programme.

L'état des autorisations de programme et des crédits de paiement

Les opérations gérées en AP/CP représentent une part importante de la section d'investissement. Elles permettent de prévoir une enveloppe globale pour le montant d'un projet et d'en prévoir la répartition des paiements sur plusieurs années. Ces AP/CP sont généralement toutes actualisées au moment du vote du budget et au cours de l'année pour prendre en considération l'avancée des opérations.

L'année 2020 verra 3 Autorisations de programme se terminer, 6 autres se poursuivront jusqu'à l'année 2021.

Total CP 2020 : 3 939 704 €

Les AP/CP se terminant au cours de l'année 2020

- Réhabilitation de l'école Montizalguier

Autorisation au BP 2020 : 1 382 922 €

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
12 921 €	1 212 750 €	101 251 €	14 014 €	41 986 €
			Réalisation estimée en 2020 :	*4 000 €*

◆ Construction d'un Dojo

Autorisation au BP 2020 : 1 550 000 €		
2018	2019	2020
40 119 €	997 398 €	512 483 €
	Réalisation estimée en 2020 :	*470 000 €*

◆ Aire couverte du Stade Georges Beyney

Autorisation de programme au BP 2020 : 350 000 €	
2019	2020
325 931 €	24 069 €

Les AP/CP en cours et qui se poursuivront en 2021

◆ Réhabilitation de la Piscine Municipale

Autorisation de programme au BP 2020 : 4 750 000 €				
2017	2018	2019	2020	2021
18 720 €	225 369 €	1 732 562 €	1 600 000 €	1 173 349

◆ Multi-accueil Petite enfance

Autorisation de programme au BP 2020 : 770 000 €		
2019	2020	2021
18 834 €	551 166	200 000 €

◆ Accessibilité

Autorisation de programme au BP 2020 : 854 712 €		
2019	2020	2021
100 000 €	100 000 €	522 000 €

◆ MJC – Espace culturel

Autorisation de programme au 31/12/2020 : 400 000 €	
2020	2021
380 000 €	20 000 €

◆ Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo

Autorisation de programme au 31/12/2020 : 500 000 €	
2020	2021
30 000 €	470 000 €

◆ Piste d'athlétisme et terrain d'honneur

Autorisation de programme au 31/12/2020 : 750 000 €[1]	
2020	2021
700 000 €	50 000 €

TOTAL CP 2021 : 2 435 349 €

Les autres opérations d'équipement : prévisions et actualités 2020

D'autres opérations équipements se sont également poursuivies ; elles peuvent se découper en deux catégories : les opérations correspondant à un projet ponctuel : travaux ou réhabilitation ainsi que les opérations dites récurrentes.

Opération	Montant 2020 (proposition + RAR)	Fin en 2020	Opérations engagées	Opérations non débutées 2020	Opérations récurrentes
Achats divers	300 000 €				✓
Travaux divers	300 000 €				✓
Chaufferies et climatisations	*RAR 5 353 €*	✓			
Toitures, isolations	*RAR 31 698 €*	✓			
Cœur de ville	70 000 €				
Locaux techniques convivialité St Caprais	*RAR 1 805 €*	✓			
Aménagement aires de jeux et loisirs	335 507 €	✓			
Défibrillateurs – réseau cœur	37 006 €				
Rénovation extension Belbèze	121 331 €	✓			
Tennis 5 et 6	15 880 €	✓			
Etudes paysagères du lac	*RAR 8 314 €*	✓			
Aménagement aux Acacias	42 812 €				
Bornes anti-moustiques	12 000 €				
Travaux cinéma	100 000 €		✓		
Divers équipements culturels	10 000 €	✓			
Grande Halle (alarme sécurité incendie)	37 680 €	✓			
Divers sport	100 000 €	✓			
Vidéo-protection	30 000 €			✓	
Transition énergétique	80 000 €				✓
Ferme urbaine	50 000 €			✓	
Food truck[2]	*80 000 €*			✓	
Hôtel de Ville	50 000 €	✓			
Tennis 7 et 8	40 000 €		✓		

[1] Le montant de l'AP modifié par décision modificative : initialement 790 00 €
[2] Opération retirée au moment de la DM n°1

Réhabilitation des anciens locaux de la PM	25 000 €		✓		
Aménagement extérieur St Caprais	112 000 €		✓		
Aménagement locaux - Violette	40 473 €		✓		
Aménagement cimetière	40 188 €	✓			
Groupes scolaires : aération/sécurité	112 000 €	✓			
Château et Parc Malpagat	12 000 €		✓		
Végétalisation/aménagement espaces publics	88 316 €				✓
Travaux divers écoles/ALAE/ALSH	50 000 €				✓
Equipement restauration municipale	95 749 €				✓
Véhicules et autres matériels roulants	252 341 €				✓
Informatique et reprographie	53 047 €				✓
Total	2 660 500 €				

L'année 2020 voit un certain nombre d'opérations se terminer, c'est-à-dire qu'aucune proposition nouvelle ne sera soumise au vote : les travaux ayant été terminés. Cependant pour les opérations engagées, certains restes à réaliser (RAR) seront visibles et d'autres se poursuivront en 2021.

Les opérations récurrentes sont les dépenses courantes d'investissement : acquisitions et travaux qui font partie du quotidien de la commune et qui dépassent le menu entretien ou réparation.

Autres dépenses d'investissement	
Subvention commune : Projet infrastructure (Fonds de concours Violette)	62 697 €
Subventions aux bailleurs sociaux et fonds de concours SDEHG	200 000 €
TOTAL	262 697 €

- Le fonds de concours Violette à Toulouse Métropole : 2020 correspond au second versement

- Une subvention aux bailleurs sociaux dont le montant sera arbitré au cours de la préparation budgétaire sera également prévue (de l'ordre de 150 000 €), et sera déduite de la pénalité SRU en 2022.

Projection 2021 : les opérations d'équipement

Comme présenté ci-dessus, l'année 2021 financera également un montant important de crédits de paiement, c'est-à-dire d'opérations s'inscrivant dans un programme de réalisation pour plusieurs années.

Outre ces engagements, d'autres opérations seront également prévues au budget : opérations récurrentes et opérations nouvelles, qui ont fait l'objet d'un arbitrage et d'un débat.

Les opérations récurrentes	
Opérations	Nouvelles proposition 2021
Achats divers	200 000 €
Travaux divers	200 000 €
Transition énergétique	50 000 €
Végétalisation et aménagement des espaces publics	50 000 €
Restauration municipale	50 000 €
Informatique et reprographie	40 000 €
Véhicules et autres matériels roulants	50 000 €

Les autres opérations	
Ferme urbaine	50 000 €
Maison et Parc de la Cornaudric	50 000 €
Château et parc Malpagat	50 000 €
Café culturel	200 000 €
Vidéo-protection des bâtiments communaux	30 000 €
Bornes anti-moustiques	15 000 €
Réhabilitation des locaux de la Police municipale	175 000 €
Aménagement locaux violettes	120 000
TOTAL	1 330 000 €

Les autres investissements	
Fonds de concours SDEGH	70 000 €
Subventions aux bailleurs sociaux	150 000 €

Le prévisionnel du montant de la section d'investissement 2021 (hors remboursement du capital de la dette) s'élève à 4 000 000 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement viennent répondre à la question du financement de l'investissement.

Le financement de l'investissement en 2020

L'année 2020 se caractérise par la recherche des recettes propres afin de financer le haut niveau d'investissement.

Trois recettes principales pour l'année 2020 :

- Le recours à l'emprunt : 2 500 000 € contractualisés au mois de juin 2020 pour une durée de 15 ans dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous.

- Les subventions : un montant de 1 374 480 avait été voté au BP, cependant l'encaissement prévu à ce jour est de 800 000 €. Les subventions non encaissées en 2020 seront reportées en 2021.

- Le Fonds de compensation de la TVA : 1 360 836 € composé :
  - 420 733 € sur les investissements de 2018 (décalage de versement du FCTVA de 2018)
  - 940 103 € sur les investissements de 2019

Les recettes d'investissement se composent également :

- Du produit des cessions : 350 000 € en 2020
- Des amortissements : 960 000 €

Enfin : un excédent de fonctionnement capitalisé affecté à la section d'investissement (opération d'ordre budgétaire) d'un montant de 4 335 466 €.

Propositions et perspectives de financement pour 2021

L'année 2021 devra également financer une section d'investissement à un niveau important.

Pour cela les trois principales recettes de 2020 seront proposées au BP 2021 :

- Un recours à l'emprunt sera proposé à hauteur de 1 000 000 € afin de stabiliser durablement le niveau de ressources après 3 ans d'investissements importants.

- Des subventions qui prendront en compte le report des subventions non encaissées au 31/12/2020, avec un montant nouveau de 1 000 000 €, correspondant aux accords obtenus au cours de l'année 2020 et aux demandes de nouveaux acomptes des subventions obtenues les années précédentes.

- Le Fonds de compensation de la TVA : dont le niveau est toujours de 16.404 % en fonction de la réalisation de l'année 2020.

D'autres recettes sont également à prendre en compte et notamment :

- Le produit des cessions : 200 000 € (solde de la vente effectuée en 2020)
- Les amortissements : pour un montant équivalent à celui de 2020 c'est-à-dire 960 000 €

Globalement la section d'investissement 2020, en dépenses et en recettes réelles, s'équilibrera à un montant supérieur à 5 millions d'euros. En dépenses : du montant des travaux et acquisitions et du remboursement du capital de la dette et en recettes : de l'emprunt, du FCTVA, des subventions, des cessions et des amortissements.

La section d'investissement 2021, composée à l'identique en dépenses et en recettes, s'équilibrera en dépenses et en recettes réelles à un montant de l'ordre de 4 millions d'euros.

Etat de la dette

La commune de L'Union a eu recours à l'emprunt afin de pouvoir maintenir le niveau d'investissement fixé et ainsi répondre tant aux exigences de mise en conformité, qu'aux objectifs de réhabilitation du patrimoine bâti, mais aussi de modernisation des divers équipements.

Le budget primitif 2020 prévoyait un emprunt de 2 500 000 € qui a été réalisé. Ce dernier, vient ainsi participer au financement des grandes opérations lancées au cours des années 2018 et 2019.

Le capital de la dette et son remboursement ont évolué au cours de l'année 2020.

Organisme prêteur	Date	Montant	Durée	Taux d'intérêt	Montant remboursement 2020	Montant de remboursement 2021
CAF	2006	52 500 €	15 ans	/	3 500 €	3 500 €
Conseil départemental	2013	996 €	8 ans	/	124 €	128 €
Conseil départemental	2015	738.86 €	8 ans	/	92 €	94.96 €
CNC Cinéma	2016	36 125 €	9 ans	/	4069 €	4069 €
Caisse des dépôts	2017	1 000 000 €	20 ans	/	50 000 €	50 000 €
Banque Postale	2018	1 000 000 €	15 ans	1.37 %	61 098.12 €	61 939.46
Société générale	2020	2 500 000 €	15 ans	0.79 %	83 333.34 €	166 666.68 €

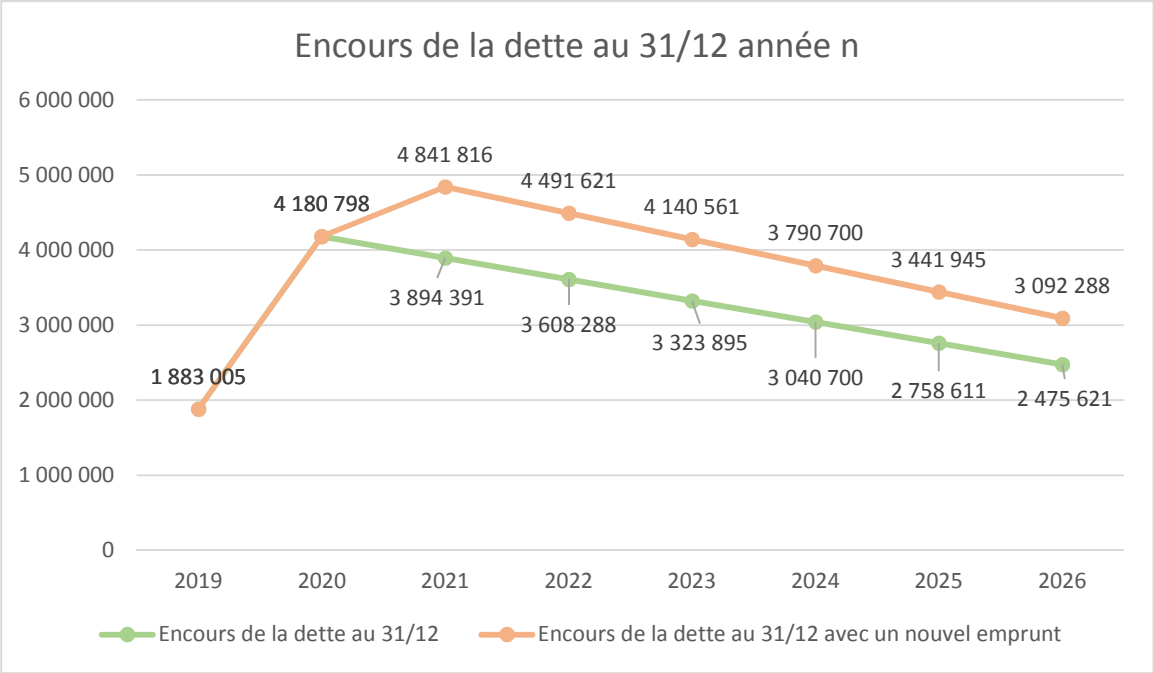

Hypothèse prise : emprunt 1 000 000 € - amortissement linéaire sur 15 ans trimestriel – début de remboursement 2021.

Le montant de remboursement du capital de la dette prévu en 2020 : 202 217.34 € (+ les intérêts de 22 723.26 €). Il sera estimé, pour 2021, à 286 398.10 € (+ les intérêts de 30 780.19 €) compte tenu des emprunts en cours.

Le budget primitif 2021 propose également de prévoir un emprunt d'un million d'euro.

Garanties d'emprunt

Depuis plusieurs années la Commune garantit des prêts de certains organismes.

Année	Emprunt garanti	Organisme bénéficiaire	Taux
1995	Emprunt 1 Garanti 100% n°438392	PROMOLOGIS	Fixe
1995	Emprunt 2 Garanti 10% n°444899	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
1995	Emprunt 3 Garanti 10% n°444902	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
1995	Emprunt 4 Garanti 10% n°447120	CITE JARDINS	Variable simple
1995	Emprunt 5 Garanti 10% n°450503	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
1995	Emprunt 6 Garanti 10% n°450501	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
2001	Emprunt 9 Garanti 30% n°936340	PROMOLOGIS	Variable simple
2002	Emprunt 10 Garanti 30 % n°945325	PROMOLOGIS	Fixe